



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4115

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le champ des solidarités - Année 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4115**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le champ des solidarités - Année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte et orientations**

Les interventions culturelles de la Métropole de Lyon contribuent aux différentes politiques publiques qui lui sont dévolues : l'attractivité du territoire, l'aménagement du cadre de vie, les coopérations avec et entre les communes, l'innovation, la transmission des savoirs et l'inclusion sociale.

Concernant les politiques de solidarités, la Métropole apporte son soutien à des actions et projets pour participer aux objectifs et aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès à tous de la culture énoncés dans les documents-cadres adoptés par le Conseil de la Métropole depuis 2015 (projet métropolitain des solidarités, contrat de ville métropolitain, programme métropolitain pour l'emploi). Elles se déclinent selon 3 modalités complémentaires :

- un appel à projets culture(s) et solidarités dont le principe a été adopté par la délibération du Conseil n° 2018-2986 du 17 septembre 2018 permettant le soutien de projets spécifiques et collectifs de médiation et d'action artistique et culturelle auprès de personnes particulièrement éloignées de la pratique artistique et de l'offre existante : enfance et jeunesse, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'insertion,

- un soutien à des actions menées auprès des personnes les plus fragiles dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté adoptée par la délibération du Conseil n° 2019-3732 du 30 septembre 2019. Il s'agit de projets artistiques réalisés avec des publics en situation de grande précarité, de chantiers éducatifs en institution culturelle pour des jeunes suivis par la prévention de l'enfance et d'une mission d'ingénierie portée par la mission insertion culture au sein de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES - Maison Lyon pour l'emploi), visant à développer des actions d'insertion par la culture auprès des Maisons de la Métropole et des solidarités et de leurs partenaires,

- des interventions artistiques et culturelles auprès de publics empêchés (personnes âgées, personnes en situation de handicap) prenant appui sur les ressources culturelles du territoire métropolitain, et menées à l'occasion d'événements annuels tels que la Semaine bleue ou encore le Jazz Day.

Dans le cadre de ses autres interventions culturelles, la Métropole soutient également des projets qui répondent à des enjeux de démocratisation culturelle et d'accès à la culture de tous, comme l'orchestre Démon Lyon Métropole, projet centré sur la pratique musicale en orchestre initié par la Philharmonie de Paris.

**II - Proposition de soutien à des actions culturelles dans le champ des solidarités pour l'année 2020**

La présente délibération porte sur :

- le soutien à des acteurs culturels intervenant dans le champ des solidarités, dans la continuité des soutiens attribués les années précédentes,
- des interventions musicales à l'occasion de la journée internationale du jazz, le Jazz Day,
- le soutien au déplacement à Paris de l'orchestre Démon Lyon Métropole.

**1° - Le soutien à des acteurs culturels intervenant dans le champ des solidarités**

La 1<sup>ère</sup> édition de l'appel à projets culture(s) et solidarités (délibération du Conseil n° 2019-3469 du 13 mai 2019) a permis d'identifier des acteurs ressources qui agissent dans les champs des solidarités, de la lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité et de l'égalité, pouvant faire l'objet d'un soutien au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions au titre de l'année 2020 d'un montant total de 15 000 € pour le soutien de 3 structures :

- la Compagnie On Off, qui développe et diffuse la culture sourde dans le domaine artistique grâce à des spectacles visuels et bilingues français/langue des signes française (LSF), des ateliers de pratiques et des événements à destination des personnes sourdes et entendantes, pour un montant de 4 000 €,
- la Ferme du Vinatier, qui développe un programme culturel régulier en milieu psychiatrique, comprenant spectacles, créations, expositions, rencontres et ateliers ouverts aux patients, au personnel, aux visiteurs de l'hôpital mais aussi aux habitants, pour un montant de 5 000 €,
- le Festival Écrans mixtes, qui promeut les cultures lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) à travers un festival de création et de diffusion cinématographique fiction et documentaire, impliquant différents partenaires (cinémas, lieux culturels, université, etc.), des temps forts et des médiations tous publics et scolaires dans plusieurs communes de la Métropole, pour un montant de 6 000 €.

## **2° - Le soutien apporté pour des interventions musicales lors du Jazz Day 2020**

Créée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la journée du Jazz Day est destinée à sensibiliser la communauté internationale aux vertus du jazz comme outil éducatif et comme force de paix, d'unité, de dialogue et de coopération renforcée entre les peuples.

Dans le cadre de son appartenance au Pôle métropolitain, qui réunit la Métropole, Saint Étienne Métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté de communes de l'est Lyonnais et Vienne-Condrieu-agglomération, la Métropole soutient cette initiative portée par le festival Jazz à Vienne. En complément des actions initiées par d'autres structures de son territoire (clubs de jazz, salles de concerts, etc.), la Métropole accompagne également des projets qui font vivre cette manifestation et qui sont orientés vers des publics fragiles qui relèvent de ses compétences (structures du champ social et médicosocial, acteurs des territoires relevant de la politique de la ville, etc.).

Ainsi, lors de l'édition 2019 du Jazz Day, un total de 11 lieux et 11 structures sociales et médico-sociales du territoire métropolitain ont été touchés par des actions mises en œuvre par 9 conservatoires et écoles de musique et 2 groupes professionnels. Par délibération du Conseil n° 2019-3375 du 18 mars 2019, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au profit de l'association Skaraphone pour des actions dans 2 structures spécialisées, et d'un montant de 600 € au profit de l'association Jazz(s)RA pour des actions dans 2 structures spécialisées dans le cadre du Jazz Day 2019.

Pour la prochaine édition, qui aura lieu le jeudi 30 avril 2020, outre la mobilisation du réseau des établissements d'enseignement artistique de son territoire qu'elle accompagne, la Métropole souhaite aussi soutenir financièrement des actions déployées par des collectifs artistiques désireux de contribuer à cette journée internationale pour la prochaine édition le jeudi 30 avril 2020 : le "François Dumont d'Ayot quartet", porté administrativement par l'association Skaraphone et le "Yumi duo", à l'univers à mi-chemin entre jazz et musique du monde, porté administrativement par Jazz(s)RA, qui se produiront chacun dans 2 structures médico-sociales métropolitaines.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Skaraphone pour les interventions du "François Dumont d'Ayot quartet" dans 2 structures médico-sociales du territoire métropolitain, et d'une subvention de 1 350 € au profit de l'association Mème pas en Rêve pour l'action menée par le "Yumi duo" dans 2 structures médico-sociales du territoire métropolitain.

## **3° - Le soutien apporté à l'orchestre Démos Lyon Métropole dans le cadre du concert final du projet à la Philharmonie de Paris le 20 juin 2020**

L'orchestre Démos Lyon Métropole est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Sa création en 2017 est intervenue dans le cadre du déploiement à l'échelle nationale du dispositif Démos, créé par la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (45 orchestres en activité en 2019).

Il est composé de 120 enfants issus des communes de Bron (un groupe), Décines Charpieu (un groupe), Givors (un groupe), Lyon (3 groupes) et Vaulx en Velin (2 groupes).

Ce projet, d'une durée de 3 années, est destiné à des enfants âgés de 7 à 14 ans au début du projet, habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique dans les institutions existantes. Il est construit sur de nouvelles formes pédagogiques : les enfants, accompagnés par des centres sociaux, suivent 4 heures d'atelier collectif par semaine (groupe de 15, encadrés par 2 intervenants musicaux), hors temps scolaire.

Depuis le mois de septembre 2017, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (ONL) porte localement la mise en œuvre de l'orchestre Démos Lyon Métropole. Dans le cadre de son schéma métropolitain des enseignements artistiques 2018-2021, la Métropole est l'un des partenaires de ce projet et participe au coût d'acquisition des instruments de musique utilisés par les enfants à hauteur de 20 000 € par an (délibération du Conseil n° 2019-3877 du 4 novembre 2019). Outre la Métropole, sont partenaires le Ministère de la Culture, la Préfecture du Rhône, la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône, les Communes de Bron, Décines Charpieu, Givors, Lyon et Vaulx en Velin, des mécènes et des donateurs.

La 3<sup>ème</sup> et dernière année de ce projet (2019-2020) se conclut par 2 concerts finaux de l'orchestre, le 17 juin 2020 à l'Auditorium-ONL et le 20 juin 2020 à la Philharmonie de Paris, avec l'organisation d'un voyage à Paris pour l'orchestre (qui ne fait pas partie du budget de fonctionnement du projet).

Se produire dans le cadre d'un concert dans la grande salle Pierre Boulez de la Philharmonie de Paris sera l'un des moments importants du projet pour les enfants de l'orchestre. C'est également la perspective d'un temps de rencontre avec des orchestres d'enfants issus d'autres territoires, ce concert intervenant dans le cadre d'un week-end des orchestres Démos organisé par la Philharmonie de Paris.

Le budget prévisionnel de ce voyage, d'un montant de 45 385 €, prévoit le déplacement à Paris de 170 personnes (enfants et accompagnateurs) et une nuit sur place.

Budget prévisionnel du déplacement à Paris de l'orchestre Démos Lyon Métropole les 20 et 21 juin 2020 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
voyage aller-retour Paris-Lyon	14 110	CAF du Rhône	10 000
hébergement orchestre et accompagnants	11 990		
transport des instruments de musique	3 500	Métropole de Lyon	10 000
transports et visites à Paris	3 285		
repas	4 000	mécénat et autofinancement Auditorium - ONL	25 385
frais d'encadrement (directeur de séjour, musiciens et artistes)	8 500		
<b>Total</b>	<b>45 385</b>	<b>Total</b>	<b>45 385</b>

Il est proposé au Conseil de contribuer au financement de ce voyage et de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € au profit de l'Auditorium-ONL qui en assure l'organisation.

### III - Modalités de versement

Le versement des subventions interviendra en une seule fois par paiement direct à la suite du caractère exécutoire de la présente délibération. Chaque structure devra, en outre, fournir à la Métropole un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution, pour l'année 2020, de subventions d'un montant de :

- 4 000 € au profit de l'association Compagnie On Off,
- 5 000 € au profit du centre hospitalier du Vinatier,
- 6 000 € au profit de l'association Écrans mixtes,
- 1 000 € au profit de l'association Skaraphone (François Dumont d'Ayot quartet) pour des interventions musicales dans 2 structures médico-sociales du territoire métropolitain,
- 1 350 € au profit de l'association Même pas en Rêve pour l'action de Yumi duo dans 2 structures médico-sociales du territoire métropolitain,
- 10 000 € au profit de l'Auditorium-ONL pour le déplacement à Paris de l'orchestre Démos Lyon Métropole.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 27 350 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A à hauteur de 17 350 €, et opération n° 0P33O3063A à hauteur de 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**